



BROCHURE GROUPES



La Thiérache: Envolez-vous!



OFFICE
DE TOURISME

La
Thiérache
ONS'Y
ATTACHE



La Thiérache



SOMMAIRE

3 bonnes raisons de venir en Thiérache	p. 3
Envolez-vous culturellement	P. 4
Envolez-vous savoureusement	p. 5
Envolez-vous autrement	p. 6
Journées Clef en main	p. 7
Et si vous prolongiez votre séjour	p. 8
Idées de séjours et de journées	p. 9
Conditions particulières de vente	p. 10



La Thiérache est un territoire du grand est des Hauts de France, adossé au massif des Ardennes et voisin de la Champagne. Véritable havre de paix : forêts, prairies, bocage traditionnel, paysages verdoyants et vallonnés...

Cette région vous charmera par son calme et sa tranquillité...

Accessible depuis :



Paris – 2h30



Reims – 1h00



Lille – 2h00



Amiens – 1h30

HAUTS
DE FRANCE

AISNE



Trois bonnes raisons de venir

1 Venir en Thiérache, c'est profiter de :

Patrimoine Gastronomie Fortifications Partage Marolles Souvenirs
Bocage Déconnexion Emotion Préservation Ressourcement Nature

2 Des partenaires touristiques de qualité

A chaque lieu de découverte vous bénéficierez soit d'un guide, d'experts spécialistes ou de professionnels dédiés à votre écoute pour vous accompagner dans vos sorties.

3 Vous satisfaire toujours plus...

L'équipe de l'office de tourisme est à votre service !

Écouter, conseiller et faciliter toutes vos démarches en tant qu'expertes du territoire afin de vous aider à concrétiser vos projets ! Nous vous accompagnons dans la réalisation de circuits sur-mesure, voire de séjours complets, en fonction de vos besoins. Alors n'attendez plus et confiez-nous vos demandes, nous avons forcément de quoi vous satisfaire. Au plaisir de vous accueillir prochainement en Thiérache !

Envolez-vous culturellement!



Familistère de Guise : Une véritable ville dans la ville !

Le Familistère de Guise, c'est l'histoire utopique de Jean-Baptiste André Godin fondateur des poêles Godin, qui créa un véritable palais social pour ses employés au confort unique pour le XIXème siècle. Visitez ses espaces muséographiques : les économats, les appartements, le théâtre à l'italienne, la buanderie-piscine, les jardins.

🕒 1h + 1h de visite libre

🇬🇧 Visite en anglais (sur demande)

👤 min 20 - max 200 personnes

Château Fort de Guise

Les plus aguerris auront plaisir à découvrir cet ancien château fort médiéval bombardé durant la première guerre mondiale mais réhabilité depuis par de jeunes guisards passionnés de ce patrimoine de plus de mille ans d'histoire. C'est une visite pleine de surprises autour de plusieurs hectares de fortifications, de maçonneries, de salles, de souterrains...

🕒 1h + 1h de visite libre

💖 avoir une bonne condition physique

👤 min 20 - max 200 personnes



Les églises fortifiées

Ce sont plus de 60 églises fortifiées réparties sur différents villages qui font l'identité de la Thiérache. Elles ont été construites par les villageois durant les 16ème et 17ème siècles pour se prémunir des attaques de l'ennemi. Lors d'une matinée ou d'une journée, prenez de la hauteur avec nos guides passionnés autour de ces sublimes petites forteresses.

🕒 sur demande en fonction du parcours

👤 min 20 - max 100 personnes (1 guide pour 35 personnes)

Village de Parfondevail

Village classé parmi les "plus beaux village de France" à l'architecture marquée par des habitations faites de briques rouges, de torchis et de toits en ardoises. L'église fortifiée est incontournable, la seule où vous pourrez monter librement à l'étage pour y découvrir la salle de refuge. Une balade se profile à la découverte de son patrimoine : temple protestant, lavoir...

🕒 2h

👤 min 20 - 100 max personnes



Abbaye de Saint-Michel

Abbaye fondée en 945, très connue pour son festival de musique ancienne et baroque, elle abrite les grandes orgues de Boizard. Dans son cloître, vous pourrez admirer des fresques murales sur la vie de Saint-Benoît. Le musée de la vie rurale et forestière avec plus de 15000 objets autour de la vannerie et l'exploitation du bois se situe juste à côté.

🕒 2h

👤 min 20 - 100 max personnes

Envolez-vous savoureusement!



Maroilles

Le plus fin des fromages forts est fabriqué en Thiérache de l'Aisne au cœur du bocage. Découvrez l'histoire de ce fromage de forme carré, à pâte molle et à la croûte de couleur rouge orangé fabriqué depuis le 7ème siècle.

🕒 2h

👤 min 20 - max 50 personnes

Fromage
MAROILLES
AOP en Thiérache



Cidrie Le Clos de La Fontaine Hugo

Vos papilles vont s'émoustiller à travers la visite de l'une des dernières cidreries de Thiérache avec une dégustation en fin de visite pour votre plus grand plaisir.

Appréciez la vue sur le verger et laissez-vous séduire par l'apéritif régional à base de fruits rouges : la folie douce.

🕒 1h30

👤 min 20 - max 80 personnes



Envolez-vous autrement!



Fonderies de Sougland

Vous embarquez dans l'une des plus anciennes entreprises industrielles des Hauts-de-France. Martine vous accueillera et vous découvrirez avec elle l'histoire de ce joyau industriel de presque 500 ans. Chaque étape de fabrication vous sera contée : depuis l'étude de pièces, le prototypage, la fusion des matières premières, la coulée, la mécano-soudure, l'usinage et le contrôle, jusqu'à l'expédition des pièces terminées.

🕒 1 à 2h

👤 min 8 personnes
⚠️ équipement de sécurité fourni



Osier de Thiérache

Jeanne vous ouvre les portes de son jardin secret : la culture de l'osier aussi appelée osiériculture, en lien avec la vannerie. Saviez-vous que les vanniers de Thiérache étaient connus à Paris pour le raffinement et l'élégance de leurs réalisations? Une visite étonnante où vous participerez à un atelier afin de repartir avec de l'osier de Thiérache !

Nouveautés!

🕒 sur demande

👤 min 8 personnes

Retroscapade, vos rallyes en 2cv

Découvrez ou redécouvrez la mythique 2cv, vous circulerez au gré de vos envies (locations simples) ou suivez l'un des circuits thématiques pour découvrir les attraits touristiques de la Thiérache. Vous pourrez aussi agrémenter votre balade d'autres activités, d'étapes gastronomiques et de bien d'autres surprises.

🕒 sur demande

👤 min 8 personnes



Démocrate de l'Aisne

Journal hebdomadaire mettant à la lumière du jour les événements qui animent la Thiérache. Il a la particularité d'être encore imprimé en lettres de plomb coulées dans l'enceinte de l'établissement avec des machines vieilles de 100 ans. Le lieu même raconte une histoire : celle d'un vrai savoir-faire !

🕒 1h30

👤 max 25 personnes



Alpagas de la cour Farroux

Brigitte ouvre les portes de son élevage d'Alpagas... Plus petit que son cousin le lama, l'alpaga est tout aussi attachant et il en séduira plus d'un !

🕒 sur demande

👤 min 8 personnes



Lieu de tournage du film "Rien à déclarer"

Courquain est le lieu de tournage de "Rien à déclarer" : revivez l'ambiance du film, notamment le passage de la frontière entre Macquenoise et Hirson. Cette visite vous surprendra et vous pourrez même revivre la scène en tant qu'acteur sous la direction de votre guide, metteur en scène des lieux.

🕒 sur demande

👤 min 8 personnes



Jardins d'Hélène

Envie de nature et de bien-être... Hélène vous propose des stages de cuisine sur les plantes sauvages et médicinales, mais également des stages de bien-être et de détente ! Amoureuse des plantes, Hélène vous fera partager à travers ses stages toutes ses connaissances sur les plantes comestibles et médicinales. Alors laissez vous tenter...

🕒 sur demande

👤 min 8 personnes

Coup de 6

Journées clé en main



En manque d'inspiration pour vos sorties en groupe, voici quelques idées de journées en formule tout inclus, vous n'avez rien à gérer c'est Camille qui s'occupe de l'organisation. Elle répond à vos envies (sous 48h) !



L'un des Plus Beaux Villages de France



À partir de 40€

Matin : Sur la place du village, prenez le temps de contempler la mare et, peut-être, d'entendre les grenouilles. Parfondeval c'est une architecture marquée par des habitations faites de briques rouges, de torchis et de toits en ardoises. Ne manquez pas l'église fortifiée, site incontournable où vous pourrez monter à l'étage, y découvrir la salle où la population se réfugiait pour se protéger. Une balade se profile avec votre guide à la découverte de ce village labellisé "plus beau village de France".

Midi : Déjeuner dans un restaurant local

Après-midi : Jeanne vous ouvre les portes de son jardin secret : la culture de l'osier aussi appelée osiériculture en lien avec la vannerie. Saviez-vous que les vanniers de Thiérache étaient connus à Paris pour le raffinement et l'élégance de leurs réalisations... Une visite étonnante où vous participerez à un atelier afin de repartir avec de l'osier de Thiérache !

Nombre de personnes : min 20 - max 60

Itinéraire : Parfondeval > Rozoy-Sur-Serre | Nombre de km : 6 km | Durée du trajet : 5 minutes

IDÉE MENU

Entrée : Flamiche au Maroilles
Plat : Filet mignon frites salade
Dessert : Tarte maison avec boule de glace

*Boissons comprises : Apéritif maison, 1/4 de vin en carafe et café/thé

Le + : Possibilité de prendre un petit-déjeuner à votre arrivée sur place. Renseignements auprès de Camille de l'office de tourisme

Du Palais à la danse



À partir de 42€

Matin : Le Familistère de Guise, c'est l'histoire utopique de Jean-Baptiste André Godin fondateur des poêles Godin qui créa un véritable palais social pour ses employés au confort unique pour le XIXème siècle. Prenez de la hauteur à la découverte d'un site époustouflant au travers de ses écomats, ses appartements, son théâtre à l'italienne, sa buanderie-piscine, ses jardins...

Midi : Déjeuner dans un restaurant local

Après-midi : Profitez d'un après-midi dansant animé par un chanteur accordéoniste.

Nombre de personnes : min 20 - max 200

Itinéraire : Guise > Macquigny | Nombre de km : 8 km | Durée du trajet : 10 minutes

IDÉE MENU

Apéritif et ses amuse bouche
Entrée : Tartare de saumon
Plat : Pavé de boeuf aux champignons des bois Effeillé de la Thiérache
Dessert : Feuillantine aux pommes et sa boule de sorbet

*Boissons comprises

Trésors de Thiérache



À partir de 40€

Matin : Vous embarquerez dans l'une des plus anciennes fonderies industrielles des Hauts-de-France. Martine vous accueillera et vous découvrirez avec elle l'histoire de ce joyau industriel de presque 500 ans, chaque étape de fabrication vous sera contée : depuis l'étude de pièces, le prototypage, la fusion des matières premières, la coulée, la mécano-soudure, l'usinage et le contrôle, jusqu'à l'expédition des pièces terminées.

Midi : Déjeuner dans un restaurant local

Après-midi : Le plus fin des fromages forts est fabriqué en Thiérache de l'Aisne depuis plus de 10 siècles au cœur du bocage. C'est l'histoire du fromage à pâte molle que vous découvrirez lors de votre visite commentée, de l'affinage au brossage cela vous laissera en appétit... Heureusement, vous terminerez votre visite par une note gustative, c'est promis il y en aura pour tous !

Nombre de personnes : min 20 - max 60

Itinéraire : Saint-Michel > Aubenton > Eparcy | Nombre de km : 30 km | Durée du trajet : 40 minutes

IDÉE MENU

Entrée : Salade de magret fumé maison et confiture de vin
Plat : Filet mignon de porc au Maroilles
Dessert : Clafoutis meringué à la rhubarbe

* Boissons comprises

Et si vous prolongiez votre séjour



DOMAINE DE BLANGY | IMMERSION EN PLEINE NATURE

Le Domaine de Blangy vous accueille au cœur d'un site naturel privilégié classé « Natura 2000 » dans le nord-est de la Thiérache. Entre forêt, cascade et plan d'eau ce sont de jolies balades qui se profilent autour de ce site d'exception. Vous serez logés au sein de cottages de grand confort parfaitement insonorisés et chauffés. Ces cottages sont modernes, spacieux, et totalement équipés dans un style contemporain, bénéficiant d'une place de parking. Vous pourrez y séjourner sous différentes formules : à la semaine, lors d'un week-end ou même pour une nuitée. Services pratiques sur place : épicerie, lingerie, aire de jeux/salle TV, label « Accueil-vélo ». Bon à savoir : sur place le domaine possède également des emplacements camping-car et camping/caravaning ouverts du 1er avril au 30 septembre.

Capacité : 60 personnes

Nombre de cottages : 15 cottages

Situation : Hirson

Les petits + : A deux pas de la frontière belge, wifi gratuit, ouvert toute l'année



LES LAVANDIERES DE FONTAINE | LE CHARME ET LA DÉCONNEXION

Cédric et Raphaëlle vous accueillent dans cet ancien corps de ferme totalement rénové en plein cœur de la campagne thiérachienne. Vous profiterez d'un étang paisible en contrebas de petits chemins bordés de haies et de pâtures aux alentours, de quoi se ressourcer. Les chambres d'hôtes, situées dans l'ancien grenier, sont chaleureuses et confortables avec un coin salon équipé d'une TV et une salle de bain moderne bénéficiant de différents services. Les gîtes ou appartements permettent de se retrouver entre amis ou en famille dans un cadre chaleureux, libre de cuisiner à votre guise et de profiter du jardin privatif, c'est à vous de choisir. Vos hôtes prendront plaisir à vous chouchouter et vous proposent sur place un restaurant traditionnel, un billard et mettent à votre disposition des jeux de société.

Chambres d'hôtes, gîtes, espace détente et restaurant

Capacité : 66 couchages

Pour : 5 chambres d'hôtes, 5 studios, gîtes et appartement d'hôtes

Situation : Fontaine-les-Vervins

Le petit + : l'espace détente avec sa piscine, son jacuzzi, son sauna

Services pratiques sur place : Bar, salle de réunion, terrasse, parking privé, wifi, massage bien-être

Bon à savoir : Lieu idéal pour les cérémonies (mariages, communions) ou les séminaires d'entreprises



LA FEUILLE D'ACANTHE | DÉCOUVERTE D'UN ÉCRIN DE VERDURE

Ce gîte est situé à Bucilly, un charmant village sur la vallée du Ton entouré de bocage, de paysages verts et vallonnés. L'intérieur du gîte, totalement rénové, vous charmera par son style cosy et douillet de haut standing. La Feuille d'Acanthe sera idéale pour une pause nature avec tout le confort nécessaire pour un séjour agréable à la semaine ou en week-end.

Gîte de groupe

Capacité : 15 personnes

Pour : 7 chambres

Situation : Bucilly

Le petit + : Classement Gîtes de France et Clévacances

Services pratiques sur place : salle de réception avec cheminée, jardin, terrasse et balcon, parking sur place, wifi.

Bon à savoir : La vallée du Ton passe par Bucilly, c'est un petit affluent de l'Oise dont l'environnement est préservé. De belles balades et découvertes se profilent le long de la vallée.



Au delà d'une journée



Laissez vous surprendre !

Voici une suggestion de séjour découverte de notre destination

Durée du séjour :
5 JOURS / 4 NUITS
Tarif : À partir de 489 €
(tout compris)
Base : 21 personnes



Jour 1 - arrivée

Arrivée au Domaine de Blangy en fin d'après-midi
Accueil et installation au sein des cottages
Apéritif, dîner et nuitée

Jour 2

08H30 : Accueil et petit-déjeuner
10H00 : Visite commentée du Démocrate de l'Aisne, véritable vestige du temps. Le Démocrate de l'Aisne est un journal hebdomadaire mettant à la lumière du jour les activités et événements qui animent la Thiérache. Le journal a la grande particularité d'être encore publié comme autrefois : en lettres de plomb coulées dans l'encreinte de l'établissement avec des machines vieilles de 100 ans.

Le lieu même raconte une histoire : celle d'un vrai savoir-faire !

12H30 : Déjeuner dans un restaurant local
14H00 : Visite commentée du Familistère de Guise
Le Familistère de Guise c'est l'histoire utopique de Jean-Baptiste André Godin fondateur des poêles Godin qui créa un véritable palais social pour ses employés au confort unique pour le XIXème siècle. Prenez de la hauteur à la découverte d'un site époustoufflant au travers de ses économats, ses appartements, son théâtre à l'italienne, sa buanderie-piscine, ses jardins...

Jour 3

08H30 : Accueil et petit-déjeuner
10H00 : Découverte de Parfondeval, village classé parmi les "plus beaux villages de France", à l'architecture marquée par des habitations faites de briques rouges, de torchis et de toits en ardoises. L'église fortifiée est incontournable, la seule où vous pourrez monter librement à l'étage pour découvrir la salle de refuge. Une balade se profile à la découverte de son patrimoine : temple protestant, lavoir...

12H00 : Déjeuner dans un restaurant local

14H00 : Découverte de l'Osier de Thiérache
Jeanne vous ouvre les portes de son jardin secret : la culture de l'osier aussi appelée osiériculture en lien avec la vannerie. Saviez-vous que les vanniers de Thiérache étaient connus à Paris pour le raffinement et l'élégance de leurs réalisations. Une visite étonnante au cours de laquelle vous participerez à un atelier afin de repartir avec de l'osier de Thiérache !

16H00 : Visite commentée de l'une des dernières cidreries de Thiérache

Jour 4

08H30 : Accueil et petit-déjeuner

10H00 : Découverte des fonderies de Sougland

Vous embarquez dans l'une des plus anciennes entreprises industrielles des Hauts-de-France. Martine vous accueille et vous découvrirez avec elle l'histoire de ce joyau industriel de presque 500 ans, chaque étape de fabrication vous sera contée : depuis l'étude de pièces, le prototypage, la fusion des matières premières, la coulée, la mécano-soudure, l'usinage et le contrôle, jusqu'à l'expédition des pièces terminées.

12H00 : Déjeuner dans un restaurant local

14H00 : Visite commentée d'une fabrique de Maroilles

Le plus fin des fromages forts est fabriqué en Thiérache de l'Aisne depuis plus de 10 siècles au cœur du bocage. C'est l'histoire du fromage à pâte molle que vous découvrirez lors de votre visite commentée, de l'affinage au brossage cela vous laissera en appétit... Heureusement vous terminerez votre visite par une note gustative, c'est promis il y en aura pour tous...

17H00 : Retour au Domaine de Blangy

18H00 : Fin de nos prestations

Jour 5 - départ

08H30 : Accueil et petit-déjeuner

10H00 : Départ du Domaine de Blangy



Ils sont déjà venus

Témoignage de leur expérience de la visite du village et du déjeuner au restaurant de Parfondeval

Margaret FIORENTINI / Association "LES CROQUEURS DE POMMES"

"Les guides connaissent bien leur village, leur discours est très agréable. Le restaurant est extra. Menu goûteux et bien chaud. Le service en salle a été parfaitement efficace tout en étant discret. Il doit être félicité à juste titre. Un seul serveur pour 32 personnes plus des clients en terrasse : bravo ! D'autant que le laps de temps donné pour le repas était juste, (1h) et qu'il a été respecté (moins d'1h10) avec aucune sensation de presser l'ingestion des plats. Aucun temps mort pour le serveur et la mise en assiette en cuisine, mais aucun empressement pour les convives. Encore une fois bravo ! Encore merci et peut-être à une prochaine fois pour découvrir une autre partie du territoire."

Conditions particulières de vente



DE FORFAITS ET DE SERVICES TOURISTIQUES DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE THIÉRACHE du 1er janvier au 31 décembre 2022

Conformément à l'article R. 211.4 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de vente ont vocation à informer les clients de l'office de tourisme du Pays de Thiérache, ci-après désigné « office de tourisme », préalablement à la signature du contrat de réservation.

Conformément à l'article L. 211.9 du Code du Tourisme, ces informations précontractuelles font partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu par les parties. Ces conditions particulières de vente pourront être modifiées et mises à jour par l'office de tourisme à tout moment. Les conditions de vente applicables sont celles en vigueur au moment de la réservation.

Les présentes conditions particulières de vente sont communiquées au client au moment de la réservation d'une prestation auprès de l'office de tourisme et sont consultables et téléchargeables sur le site Internet www.tourisme-thierache.fr.

Art.1 – Dispositions générales

Le service groupes de l'office de tourisme commercialise l'offre de ses prestataires et achète des prestations sèches sur son territoire de compétence. Il facilite la démarche des groupes avec des offres "clé en main" à la journée ou au séjour, offrant de nombreux choix de prestations et en assure la réservation. Il est à la disposition de la clientèle pour toute demande particulière ou prestations complémentaires : autres visites, réservations d'hébergement, restauration, etc., et répond à la clientèle en fonction de la demande.

La réservation de l'une des prestations de service touristiques proposées par l'office de tourisme implique l'acceptation sans réserve des dispositions des conditions particulières de vente.

Art.2 – Réservation

Toute demande de réservation est communiquée à l'office de tourisme soit par mail à : reservation@tourisme-thierache.fr, soit par courrier à : office de tourisme du Pays de Thiérache, 7 avenue du Préau, 02140 Vervins. Cependant, une demande de devis ne peut être considérée comme réservation définitive. La réservation ne devient définitive qu'après réception d'un exemplaire du contrat signé par le responsable du séjour et accompagné du montant d'un acompte de 30%. Aucune réservation ne peut être revendiquée sur simple appel ou correspondance écrite non accompagnée d'un chèque de réservation à l'ordre de la Régie de l'office de tourisme du Pays de Thiérache ou par virement bancaire.

Art.3 – Règlement du solde

Le client devra verser à l'office de tourisme le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci 30 jours avant le début des prestations (excursion, séjour...), sous réserve du respect de l'article R. 211-8,10 du Code du Tourisme ainsi que la liste nominative des membres du groupe comportant la liste précise des personnes partageant les chambres.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour ou son excursion. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué. Le paiement peut être effectué :

- En espèces : en € uniquement, dans les bureaux de l'office de tourisme dans la limite prévue par les articles L. 112-6 et D. 112-3 du Code monétaire et financier,
- Par chèque bancaire ou postal : libellé à l'ordre de la Régie de l'office de tourisme du Pays de Thiérache,
- Par carte bancaire : dans les bureaux de l'office de tourisme,
- Par virement bancaire : sur le compte de la Régie de l'office de tourisme. Dès la réservation confirmée, l'office de tourisme adresse au client les bons d'échange à remettre aux prestataires.

Art.4 – Bon d'échange

A son arrivée, le groupe doit se présenter au jour et à l'heure mentionnés sur le (ou les) bon(s) d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le(s) prestataire(s) dont l'adresse et le téléphone figurent sur le(s) bon(s) d'échange. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Art. 5 – Hébergement en hôtel

Le prix des nuitées est calculé sur la base d'une chambre double avec bain ou douche et petit déjeuner. Les hébergements proposés sont de catégorie 2* et 3*, sauf cas contraire spécifié dans la fiche produit ou brochure. L'organisateur devra fournir à l'office de tourisme, la liste nominative des membres du groupe ainsi que la liste précise des personnes partageant les chambres ; ceci 15 jours avant la date du séjour. Le contrat est établi pour une capacité d'hébergement maximum. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'hébergement, l'office de tourisme peut refuser les clients supplémentaires. Le contrat étant alors réputé rompu du fait du client. Lorsqu'un client occupe seul une chambre, un supplément dénommé « supplément chambre individuelle » lui sera facturé. La chambre doit être libérée avant midi. Dans le cas d'une réservation d'hébergement, il est vivement conseillé au client de prévenir directement le logeur de l'heure d'arrivée ; certains établissements ne disposant pas d'accueil de nuit.

Art. 6 – Réservation de visites guidées

Selon le type de visite ou d'activité, un accompagnateur peut être inclus ou non. Sauf indication particulière, il est en option. La réservation d'une visite guidée peut être annulée en cas de mauvaises conditions météorologiques ou en cas de force majeure. Dans ce cas, il est restitué au client le montant versé sans pour cela prétendre à une quelconque indemnisation. Il est rappelé que, lors d'une visite guidée, chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité, de prudence de circulation et suivre les conseils du guide. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents, tuteurs, enseignants ou responsables. Au cours des visites pédestres, les participants doivent être équipés de bonnes chaussures de marche et de vêtements adaptés aux conditions météorologiques du jour.

Les participants doivent se présenter le jour précisé aux heures et lieux mentionnés sur le contrat. Sauf indication contraire, la taille minimale des groupes pour une visite guidée est fixée à 20 personnes. L'office de tourisme peut être exceptionnellement contraint d'annuler une visite si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Dans l'hypothèse d'une annulation, les versements sont intégralement restitués au client. Tous les autres frais engagés restent à la charge du client.

Art. 7 – Fixation des prix et gratuités pour groupes

Tous les prix sont affichés en euros et TTC. Les prix sont calculés selon certaines particularités de nombre de participants et périodes d'ouverture précisées pour chacun des circuits proposés par l'office de tourisme. Une gratuité est accordée au chauffeur (sauf mention contraire). La gratuité du responsable du groupe n'est pas systématique. Elle dépend du circuit sélectionné. Se renseigner. Certaines prestations ne peuvent être maintenues en dessous d'un certain nombre de participants ou peuvent faire l'objet d'un supplément par personne. Sauf stipulation contraire, ne sont pas comprises dans le prix les dépenses à caractère personnel, les assurances, les prestations facultatives ou optionnelles non incluses dans le descriptif de la prestation et, le cas échéant, la taxe de séjour.

Art. 8 – Transport

Le transport n'est pas inclus dans le prix de vente ; il est donc à la charge du client. Néanmoins, l'office de tourisme peut réserver, sur demande, un autocar avec chauffeur et l'inclure dans le prix de vente, uniquement pour les trajets réalisés sur le territoire de compétence de l'office de tourisme ; c'est-à-dire la Thiérache de l'Aisne.

Art. 9 – Menus

Ils sont indiqués à titre d'exemple. D'autres menus de qualité équivalente sont possibles dans d'autres restaurants. Un menu unique pour le groupe sera réservé.

Art. 10 – Retard – dépassement d'horaire

Lorsqu'une prestation précise un lieu et un horaire de début de prestation, et en cas de retard du client, celui-ci doit prévenir dans les plus brefs délais : - L'office de tourisme au 03 23 91 30 10 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 ou au 06 33 12 50 96.- Le ou les prestataires dont les coordonnées sont indiquées sur le bon d'échange. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Art. 11 – Désistement

Le nombre de participants annoncé, au minimum 8 jours avant une excursion, sera le nombre pris en compte pour la facturation. Le délai est porté à 15 jours si la prestation est un séjour.

Art. 12 – Modification du fait du client

Toute demande de modification avant le début de la prestation devra impérativement parvenir par mail à : reservation@tourisme-thierache.fr. Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable de l'office de tourisme. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, l'office de tourisme est à la disposition du client pour étudier les changements contractuels ou toute demande de prestation complémentaire.

Art.13 – Modification par l'office de tourisme

Conformément à l'article L. 211-13 du Code du Tourisme, l'office de tourisme peut, avant le début de la prestation, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix. La modification devra être mineure et l'office de tourisme devra en informer le client d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable des : - Modifications proposées et, s'il y a lieu, de leur répercussion sur le prix de la prestation,- Délais dans lesquels le client doit communiquer à l'office de tourisme sa décision,- Des conséquences de son absence de réponse dans le délai fixé.- S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que son prix. Lorsque les modifications apportées au contrat ou à la prestation entraînent une diminution de la qualité du séjour, le client a droit à une réduction de prix adéquate. Si le contrat est résolu et que le client n'accepte pas d'autre prestation, l'office de tourisme rembourse tous les paiements effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause, 14 jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement, en application de l'article L. 211-17 du Code du Tourisme.

Art. 14 - Annulation du fait du client

Conformément à l'article L. 211-14, I du Code du Tourisme, le client (groupe, individuel ou groupe constitué d'individuels) peut résoudre son contrat à tout moment avant le début de la prestation, moyennant le respect de la procédure et les conditions de remboursement suivantes :

- Toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par mail à : reservation@tourisme-thierache.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception à : office de tourisme du Pays de Thiérache, 7 avenue du Préau, 02140 Vervins.
- L'annulation des services touristiques à l'unité ou au forfait ainsi que les frais de résolution, sont établis comme suit, sauf indications contractuelles particulières :
 - L'annulation intervient 30 jours avant la date du séjour ou de l'excursion : il sera retenu 60 € pour frais de gestion,
 - L'annulation intervient entre le 30ème et le 21ème jour avant la date du déplacement : il sera retenu 25 % du prix du séjour ou de l'excursion,
 - L'annulation intervient entre le 20ème et le 8ème jour avant la date du déplacement : il sera retenu 50 % du prix du séjour ou de l'excursion,
 - L'annulation intervient entre le 7ème et le 2ème jour avant la date du déplacement : il sera retenu 75 % du prix du séjour ou de l'excursion,
 - L'annulation intervient moins de 2 jours de la date du séjour ou de l'excursion : il sera retenu 90 % du prix du séjour ou de l'excursion,
 - En cas de non présentation ou d'interruption du séjour par le client : il ne sera procédé à aucun remboursement. Une annulation partielle correspond à une réduction des éléments de la prestation. La règle du prorata sera appliquée sur les bases des modalités de dédommagement prévues ci-dessus. Ces conditions ne s'appliquent pas lorsqu'il est convenu un accord amiable entre le client et l'office de tourisme.

Art. 15 - Annulation du fait de l'office de tourisme

Conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, l'office de tourisme peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués sans qu'il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si :

- Le nombre de personnes inscrites pour le service touristique ou le forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que l'office de tourisme notifie la résolution du contrat au client dans le délai fixé dans le contrat et au plus tard :
 - 20 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée dépasse 6 jours,
 - 7 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours,
 - 48 heures avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours.

-En cas de force majeure : lorsqu'avant le début de la prestation, l'office de tourisme annule le contrat, le client, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et dans pénalités de la somme versée. Il recevra, en outre, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'office de tourisme.

Art. 16 - Remboursement pour annulation

En dehors d'un accord entre l'office de tourisme et le client sur un report de la prestation en cas d'annulation, et conformément aux termes de l'article R. 221-10 du Code du Tourisme, l'office de tourisme procédera aux remboursements requis en vertu de l'article L. 211-14. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans les 14 jours après la résolution du contrat.

Art. 17 - Responsabilité

L'office de tourisme est responsable dans les termes de l'article L. 211-17 du Code du Tourisme, qui stipule : « Toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article 1er est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit en cas de force majeure ».

Art. 18 - Cession du contrat

Conformément aux articles L. 211-11 et R. 211-7 du Code du Tourisme, le client peut, tant que le contrat n'a produit aucun effet, et au plus tard 7 jours avant le début de la prestation et par tout moyen permettant d'obtenir un accusé de réception, informer l'office de tourisme de la cession du contrat à une autre personne qui satisfait à toutes les conditions applicables à ce contrat et qui remplit les mêmes conditions que le client initial pour effectuer la prestation. En cas de cession, le client et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix et des frais, redevances, ou autres coûts supplémentaires éventuels, occasionnés par cette cession. L'office de tourisme informera des coûts réels de la cession, lesquels ne devront pas être déraisonnables ni excéder le coût effectivement supporté par l'office de tourisme du fait de la cession du contrat.

Art. 19 - Assurances

Au moment de la réservation, l'office de tourisme ne propose pas au client de souscrire une assurance multirisque ou annulation. Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait.

L'office de tourisme du Pays de Thiérache est immatriculé au registre national des opérateurs de voyages : IM 002180002

Garantie financière : APST Paris
SIRET 804272474 00029

Il est invité à vérifier qu'il possède toutes les assurances nécessaires le couvrant pendant son séjour ou son excursion en cas de sinistre, afin de déclencher la procédure adaptée. L'office de tourisme a, quant à lui, souscrit une assurance afin de couvrir les conséquences de la responsabilité civile professionnelle qu'elle peut encourir.

Art. 20 - Rétractation

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs (billetteries, visites guidées) qui sont fournies à une date ou une période déterminée en application de l'article L. 121-21-8, 12° du Code de la Consommation.

Art. 21 - Archivage du contrat

Tout contrat conclu avec le client correspondant à une commande d'un montant supérieur à 120 € TTC sera archivé par l'office de tourisme pendant une durée de 10 ans conformément aux articles L. 213-1, R. 213-1 et R. 213-2 du Code de la Consommation. L'office de tourisme pourra produire une copie du contrat à la demande du client.

Art. 22 - Réclamation - litige

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée à l'office de tourisme dans les 7 jours qui suivent le séjour ou l'excursion, par lettre recommandée avec accusé de réception. Après avoir contacté le vendeur et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le Médiateur du tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont les modalités de saisine sont disponibles sur le site Internet : www.mtv.travel.

Art. 23 - Protection des données personnelles

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le règlement général sur la protection des données (RGPD), ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel. Dans le cadre de son activité de vente de voyages et de séjours, l'office de tourisme met en œuvre et exploite des données à caractère personnel relatifs à ses clients et aux bénéficiaires (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse mail, coordonnées bancaires) ; ces données constituant des éléments fondamentaux à la bonne exécution du contrat de vente. En cas de refus de transmission de ces données personnelles, les clients s'exposent à des difficultés d'exécution de la prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité de l'office de tourisme. Les clients bénéficient d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et à la portabilité de leurs données personnelles. Ils peuvent exercer ce droit en adressant un mail à : accueil@tourisme-thierache.fr ou un courrier à : office de tourisme du Pays de Thiérache, 7 avenue du Préau, 02140 Vervins.

Pour toute information générale sur la protection des données personnelles ou toute réclamation, les intéressés sont invités à consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr.

Art. 24 - Propriété intellectuelle - photos - illustrations

Les photos, cartes, illustrations contenues dans les brochures ou sur le site Internet de l'office de tourisme sont illustratives et n'ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable. Est également interdite l'extraction répétée et systématique d'éléments protégés ou non du site www.tourisme-thierache.fr causant un préjudice quelconque à l'office de tourisme ou à l'un de ses prestataires ou fournisseurs.

CONDITIONS SPÉCIALES D'ANNULATION COVID-19

Dans le cadre de la COVID-19 et des restrictions générales, l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache a mis en place les présentes conditions spéciales d'annulation pour l'année 2022, ces conditions viennent compléter les conditions particulières de vente afin de permettre à la clientèle de réserver en toute sérénité.

Annulation par le client

L'Office de Tourisme s'engage à rembourser l'intégralité des sommes versées par le client, à l'exclusion de toute indemnité, en cas d'annulation demandée par ce dernier dans les cas suivants :

Le client souscripteur du contrat habite une région, ou un pays où le confinement est en vigueur jusqu'au moins la veille du séjour et l'empêche de se rendre en Thiérache. Des mesures de restriction de déplacement sont imposées par les autorités de la région ou pays du client souscripteur du contrat et l'empêche de se rendre en Thiérache. Des mesures de quarantaine sont mises en vigueur par les autorités françaises concernant le pays de provenance du client souscripteur du contrat et l'empêche de se rendre en Thiérache.

Pour tout autre cas, les conditions particulières de vente s'appliqueront.

Un justificatif officiel sera demandé pour toute demande de remboursement.

Annulation par l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache

L'Office de Tourisme du Pays de Thiérache s'engage à rembourser l'intégralité des sommes versées par le client, à l'exclusion de toute indemnité, en cas d'annulation par l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache consécutive à une décision administrative imposant la fermeture des établissements touristiques pour des raisons sanitaires aux dates du séjour.


CONDITIONS LIÉES AUX MESURES SANITAIRES COVID-19

Le client s'engage à fournir l'ensemble des pass vaccinaux ainsi qu'à porter un masque aux normes. L'office de tourisme et ses partenaires s'engagent à accueillir le client dans les conditions sanitaires en vigueur aux dates réservées.



Contactez Janice

Janice est à votre écoute pour vous accompagner et vous aider à organiser votre projet sur mesure.

 03 23 91 30 12

 reservation@tourisme-thierache.fr

Du lundi au vendredi
de 09h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30

OFFICE
DE TOURISME
La
Thiérache
ONS^Y
ATTACHE

Office de Tourisme du Pays de Thiérache

7, avenue du Préau - 02140 VERVINS

www.tourisme-thierache.fr

Tourisme Thiérache sur

